

Votants : 65
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2020
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 février 2020

HABITAT – STRUCTURES SPECIFIQUES : EVOLUTIONS DU DISPOSITIF RELATIF A L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES RESIDENCES SOCIALES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain LECOINTE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Alain BAUDIN, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Fabrice DESCAMPS, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Michel HALGAN, Christine HYPEAU, Dominique JEUFFRAULT, Stéphane PIERRON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 FEVRIER 2020

HABITAT – STRUCTURES SPECIFIQUES : EVOLUTIONS DU DISPOSITIF RELATIF A L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES RESIDENCES SOCIALES

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu l'article L.366-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu la délibération du 16 novembre 2015 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2016-2021,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 approuvant l'évaluation à mi-parcours du PLH 2016-2021,

Considérant la volonté de la CAN de clarifier son soutien financier accordé aux structures associatives assurant la gestion et l'accompagnement social des personnes hébergées dans les différentes Résidences sociales situées sur le territoire,

Dans le cadre des PLH successifs, au titre de la recherche de réponses adaptées aux besoins spécifiques (dont celle pouvant faciliter le parcours résidentiel des ménages défavorisés), les structures spécifiques existantes (la Résidence d'accueil de Champclairot et la Résidence sociale « Beausoleil » à Niort, ainsi que la Maison relais d'Aiffres), bénéficient chacune, par Convention triennale de partenariat et d'objectifs, d'un soutien financier communautaire pour assurer leur bon fonctionnement (gestion, insertion sociale, sécurité, animations, ...).

Ce soutien ne prenant pas en considération leurs spécificités (activité, nombre de places proposées, types de publics hébergés, ...), il est proposé pour toute structure spécifique, la possibilité de la soutenir financièrement selon les modalités suivantes :

- Une aide financière forfaitaire annuelle de 15 000 €,
- Une aide financière annuelle complémentaire de 600 € par place.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200213-C32-02-2020-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver et mettre en place le nouveau dispositif relatif à l'aide au fonctionnement des Résidences sociales du territoire,
- Autoriser le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre, au bon déroulement, à l'animation et au suivi de ce dispositif.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 65

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200213-C32-02-2020-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020